



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 78039

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'insuffisance du délai existant entre la date d'envoi du formulaire de pension d'invalidité par la caisse régionale d'assurance maladie et sa date de renvoi par l'administré. Il convient, pour bénéficier d'une pension d'invalidité, de remplir un formulaire adressé par la caisse régionale d'assurance maladie compétente. En pratique, l'envoi de ce document par la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France est très tardif par rapport à la date limite de renvoi par l'administré, à tel point qu'il arrive que certaines personnes se voient suspendre le versement de leur pension, faute d'avoir pu répondre dans les temps. Il souhaiterait savoir si des mesures seront prises pour accélérer l'envoi de ce formulaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78039

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4909

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)